

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mai 2019 en vue de la constitution en faveur de la Ville de Genève d'une servitude d'usage public sur la parcelle du domaine public cantonal N° 2939 de Genève-Eaux-Vives, propriété du Canton de Genève, formalisant la reprise par la Ville de Genève de la gestion et de la maintenance de la plage.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du Conseil municipal du 4 juin 2019. La commission, sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié cette proposition lors de ses séances des 17 et 24 septembre, 19 novembre et 10 décembre 2019. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat;

vu les principes du plan d'intention de l'assiette de la servitude;  
sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer une servitude d'usage public à charge de la parcelle du domaine public cantonal N° 2939 de Genève-Eaux-Vives et au profit de la Ville de Genève.

L'emprise définitive, après réalisation et cadastration, sera établie par un plan de géomètre sur la base des principes du plan d'intention de l'assiette de la servitude présenté en annexe 2.

*Art. 2.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat de déposer auprès du Grand Conseil un projet de loi approuvant

la constitution d'une servitude d'usage public à charge de la parcelle du domaine public cantonal N° 2939 de Genève-Eaux-Vives et au profit de la Ville de Genève, permettant l'immatriculation de la susdite parcelle et la constitution de tous les droits réels nécessaires à la réalisation et au bon fonctionnement de la plage des Eaux-Vives.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 4.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et/au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné nécessaires au projet, soit la parcelle domaine public cantonal N° 2939 et les parcelles DP communal N°s 3088, 3090, 2938, toutes section Genève-Eaux-Vives.

### **Séance du 17 septembre 2019**

*Audition de M. Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, de M. François Buensod, juriste au sein du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité des opérations foncières*

M. Pagani rappelle le succès de la plage. Il explique alors que la reprise de la plage est discutée pied à pied. Il précise par ailleurs qu'il y a des questions de tassement de terrain, phénomène normal, et il remarque que l'entretien coûtera 70 000 francs par année. Il indique encore que le public est relativement discipliné et rapporte les déchets au point de relevée.

Concernant la gare de Cornavin, il mentionne que, pour le passage des Alpes et son petit trottoir, ce projet fait l'unanimité à l'exception de quelques personnes. Il mentionne que les recours ont été rejetés par les cours genevoises et sont maintenant devant le Tribunal fédéral. Il signale encore qu'il n'est pas souhaitable d'avoir deux chantiers simultanés, et il déclare que le délai est de cinq ans pour dévier le tram.

Quant à la servitude portant sur les canalisations, il mentionne que M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti donnera toutes les explications.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti déclare que cette proposition PR-1363 vise à constituer une servitude en faveur de la Ville sur une parcelle du domaine public cantonal. Elle rappelle alors les éléments constituant le projet du Canton, en remarquant que la roselière prévue n'est pas destinée à la baignade. Elle précise que celle-ci restera de compétence cantonale. Elle ajoute que tout ce qui est eau relèvera du Canton, les terres, quant à elle, devenant de compétence municipale. Elle signale que le restaurant relèvera également du Canton.

Elle rappelle alors que l’enveloppe globale du projet est de 60 millions de francs pour une plage de 400 m de long et 18 000 m<sup>2</sup> de parc. Elle indique encore que le projet comporte des aménagements de confort qui ne sont pas encore installés pour le moment.

Elle rappelle ensuite que ce projet a fait l’objet d’une loi votée en 2016 par le Grand Conseil, avec l’obtention d’une autorisation de construire en 2017 et le démarrage du chantier le 3 juillet 2017. Elle mentionne que c’est en 2018 que le Canton a sollicité la Ville pour la reprise de la gestion de la plage et du parc.

Elle précise que le Conseil administratif a accepté le principe sous réserve du vote du Conseil municipal. Elle rappelle encore la préouverture en juin 2019 et elle observe que la parcelle restera cantonale même si c’est la Ville qui en assurera l’entretien. Elle signale toutefois que le renouvellement du matériel urbain et des aménagements nautiques sera du ressort cantonal. Elle ajoute que les gros travaux relèveront donc du Canton.

Elle ajoute que la Ville de Genève aura pour responsabilité les éléments à terre, dès 2021, soit la maintenance du parc, des cheminements en béton, du corridor biologique, ainsi que la maintenance de la plage, et la prise en charge des coûts de consommation en eau et en électricité.

Elle remarque que le Conseil municipal doit donc valider la constitution de la servitude avant que le Grand Conseil ne vote un projet de loi (PL) permettant de grever son domaine public. Elle signale que Baby-Plage sera comprise dans cet accord. Elle déclare encore que la servitude est constituée gratuitement, la contrepartie s’évaluant en termes de maintenance. Elle ajoute qu’une convention de limite de prestation précisant chaque élément devra être signée par le Conseil administratif et le Conseil d’Etat.

Elle déclare ensuite que les coûts supplémentaires ont été estimés globalement par les différents services à 920 000 francs par an, soit le nettoyage, la viabilité hivernale, l’arrosage et la réfection des gazons, l’entretien des îlots d’arbres et du corridor biologique et la collecte des déchets. Elle précise que le coût se répartit en 400 000 francs en charge de personnel, le solde en dépenses générales.

M. Pagani déclare que les 70 000 francs évoqués en entrée étaient le coût que le Canton avait avancé pour l’entretien pour cet été. Il observe en outre que la Ville souhaitait récupérer également le restaurant, mais il déclare que le Canton a refusé. Il rappelle, cela étant, que ces restaurants de plage sont compliqués.

Un commissaire remarque qu’il est question de deux toilettes pour 6000 à 10 000 usagers. Il se demande s’il ne faudrait pas doubler le nombre de toilettes et il pense qu’il aurait été utile d’avoir une carte. Il espère également que le renouvellement des aménagements sera rapide et que les services ne se renverront pas la balle.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu’il y a deux édicules, chacun comportant plusieurs toilettes et plusieurs douches.

M. Pagani déclare que la Ville ne reprendra pas cette plage sans que le Canton ait installé l’ensemble des aménagements. Il ajoute que la date de signature de la convention est prévue après l’été 2020 et il déclare que la Ville aura donc le loisir d’exiger des toilettes supplémentaires.

M. Buensod ajoute qu’un système d’information est prévu entre les deux entités afin de réparer ce qui doit l’être dans les meilleurs délais.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti ajoute que les deux édicules seront aux deux extrémités de la parcelle.

Une commissaire comprend que s’il est question de domaine public cantonal, c’est parce que la parcelle se développe sur l’eau.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti acquiesce.

Une commissaire se demande s’il n’y a pas déjà des douches.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu’il y en a sur les pontons.

Une commissaire remarque que les douches près des toilettes seront donc en complément.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu’elle donnera le programme exact de chacun des édicules. Elle signale que la convention prévoit qu’il ne faut pas utiliser de savon puisque l’eau partira directement dans le lac.

Une commissaire socialiste demande si l’eau de l’arrosage sera pompée dans le lac.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti acquiesce.

Une commissaire évoque ensuite les fontaines et demande s’il y aura un bouton poussoir.

M. Pagani acquiesce.

Une commissaire remarque que les fontaines du bord du lac coulaient tout le temps cet été, jusqu’à 22 h.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu’elle vérifiera.

Une commissaire se déclare par ailleurs étonnée que le budget pour le personnel constitue une part minoritaire.

M. Buensod répond que le volet des dépenses générales comporte également des tâches qui sont externalisées.

Une commissaire évoque ensuite les abattages d'arbres et elle remarque que ce sera au Canton de s'en occuper.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti acquiesce en mentionnant qu'il n'est pas prévu d'abattre d'arbres.

Une commissaire demande ensuite si les arbres plantés vont vite grandir.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu'elle demandera la liste des essences.

Un commissaire demande si cette servitude est imposée à la Ville de Genève ou si c'est le résultat d'une négociation.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que le Canton a sollicité la Ville, et elle mentionne qu'une négociation a donc suivi. Elle précise que le Conseil administratif estimait que l'entretien et une servitude étaient la meilleure option pour la Ville de Genève. Elle observe que c'est en fin de compte une belle opportunité de collaboration, mais elle remarque que le Conseil municipal peut refuser ce projet.

Un commissaire déclare qu'il est tout de même curieux que l'entretien de la plage échoie à la Ville. Il indique qu'il n'y a rien à attendre en termes de patrimoine. Il ajoute que l'entretien se monte à près de 1 million par année alors que le projet a coûté 60 millions et il mentionne que dans soixante ans la Ville aura payé autant que le Canton mais n'aura rien.

Il signale en outre qu'une proportion importante du public fréquentant cette plage ne vient pas de la Ville mais des communes avoisinantes et il se demande si l'Association des communes genevoises (ACG) ne pourrait pas participer quelque peu. Il mentionne que cette problématique est un peu similaire à celle du Grand Théâtre.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que M. Pagani pourra donner plus d'explications politiques.

Le président mentionne qu'il n'y a effectivement aucune plus-value pour la Ville dans cette opération.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu'il serait préférable que M. Pagani réponde à ces questions.

Un commissaire n'identifie pas non plus d'intérêt pour la Ville de Genève.

Le président remarque qu'il pourrait y avoir un lien avec la pointe de la Jonction.

Une commissaire qui est beaucoup venue cet été à Baby-Plage et à la nouvelle plage avec des enfants et des personnes à mobilité réduite a utilisé le questionnaire pour les remarques sur les améliorations à apporter pour 2020. Elle a

transmis le problème de l'accès à l'eau pour les personnes à mobilité réduite. Elle demande également ce qu'il adviendra des beaux platanes de Baby-Plage qui a été le lieu le plus utilisé pendant les canicules, grâce à la fraîcheur des arbres dans ce coin très demandé de la population. Elle se demande enfin ce qu'il en est du questionnaire qui a été distribué.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond ignorer ce qu'il en est de ce questionnaire mais elle imagine qu'il relève du Canton. Elle se renseignera à cet égard.

Elle évoque ensuite les platanes et mentionne qu'ils figureront dans la servitude et seront maintenus dans la mesure de leur santé. Elle rappelle alors que les parasols seront interdits pour ne pas endommager l'arrosage en sous-sol, à 20 cm de profondeur, et elle imagine que la question de l'ombre reviendra. Elle sait par ailleurs que l'association HAU a fait une visite sur place et que le Canton est en train de réfléchir à la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Une commissaire demande qui s'occupe de cette question.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que c'est le chef de projet, M. Franck Pidoux.

M. Buensod précise que la plage n'est pas figée. Il explique que des aménagements complémentaires seront faits, peut-être pour les personnes handicapées, et il mentionne que tout le monde souhaitait savoir comment la plage fonctionnerait.

Une commissaire remarque qu'il n'y aura pas d'autres arbres qui seront plantés.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que ce n'est pas le cas pour le moment mais elle mentionne que cela dépendra des demandes. Elle répète que l'arrosage est en sous-sol et qu'il ne faut pas l'abîmer, raison pour laquelle les parasols sont interdits.

M. Buensod mentionne que le Service des espaces verts (SEVE) a été consulté en la matière.

Une commissaire demande quelle est la profondeur d'eau du petit triangle dans lequel il ne sera pas possible de se baigner.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que ce lieu sera un biotope.

Une commissaire demande ce qui est prévu pour la sécurité.

M. Buensod répond qu'il y aura un défibrillateur dans le restaurant.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti ajoute que le principe est que les gens se baignent sous leur propre responsabilité.

Une commissaire pense qu'il serait intéressant d'avoir plusieurs défibrillateurs. Elle rappelle que Genève n'a pas de plan en la matière comme Lausanne.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu'elle se renseignera.

Une commissaire demande ensuite si des prix populaires seront appliqués au sein du restaurant.

M. Buensod répond qu'à sa connaissance cette dimension est prévue dans le cahier des charges du restaurant.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti précise ne pas avoir obtenu l'accord passé avec le restaurateur. Elle ajoute avoir entendu que ce dernier aurait l'exclusivité pour l'installation de food trucks sur la plage.

Une commissaire demande si des vestiaires seront construits.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti l'ignore et mentionne qu'elle se renseignera.

Une commissaire remarque que l'expérience démontrera les besoins en toilettes ou en poubelles et elle observe que les montants qui sont articulés sont susceptibles d'évoluer.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que les écopoints existants ont bien fonctionné cet été. Cela étant, elle remarque que les montants avancés sont effectivement une estimation.

Une commissaire demande si deux nouvelles personnes devront être engagées.

M. Buensod acquiesce.

Une commissaire demande ce qu'il en est des auxiliaires.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu'ils seront sollicités l'été uniquement.

Une commissaire demande si les concepteurs de ce projet ont pris contact avec les HUG. Elle rappelle que le soleil peut entraîner des mélanomes.

M. Buensod remarque qu'une des solutions envisagées consisterait à placer des douilles d'ancrage dans le gazon où planter des parasols.

Une commissaire espère que Genève conservera le plan des canalisations.

M. Buensod acquiesce.

Une commissaire demande quel est le système de nettoyage autonettoyant prévu pour les WC.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond que le Service logistique et manifestations (LOM) a choisi le WC le plus résistant et le plus facile pour l'entretien. Elle précise qu'ils ne seront pas autonettoyants.

Une commissaire demande si les WC ne seront pas payants.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond n'avoir jamais entendu parler de cette idée.

Une commissaire déclare être stupéfaite par le calme des personnes qui présentent le projet, lequel revient à donner à la Ville la conciergerie de cette plage. Elle ajoute que la Ville ne retirera rien de ce projet, bien au contraire. Elle se demande comment il a été possible de faire une telle proposition à la Ville. Elle observe que la Ville n'a même pas le restaurant qui pourrait rapporter quelque chose.

Un commissaire remarque que la Ville va payer un million par année alors que le Canton encaissera les revenus provenant du restaurant, des locations aux pêcheurs et de la Nautique.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti répond qu'il n'y a aucun revenu lié au projet en faveur de la Ville.

M. Buensod signale que le restaurateur a été choisi par le Canton et il mentionne qu'il lui a été demandé d'importants investissements. Il ne pense pas dès lors que le Canton touchera beaucoup d'argent.

### **Séance du 24 septembre 2019**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, en charge du département des constructions et de l'aménagement, de M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint au département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Olivier Robert, adjoint de direction au Service des espaces verts*

M. Pagani s'excuse pour son départ, lors de la dernière séance, et il mentionne rester à disposition de la commission au besoin.

Un commissaire déclare alors que la Ville s'occupera de la conciergerie de cette plage et il constate que la Ville confie de plus en plus l'entretien à des entreprises tierces. Il demande si ce sera également le cas dans ce projet. Il se demande par ailleurs s'il ne serait pas préférable de laisser l'entretien de cette plage à l'Etat.

M. Pagani répond que le Conseil administratif a validé le fait d'accepter ce cadeau de l'Etat de Genève de 60 millions avec l'ensemble du dispositif. Il évoque alors le parc Rigot en rappelant que la Ville entretenait le parc pour le

Canton et il mentionne avoir fait cesser cette délégation. Et il rappelle qu’au final le Canton n’a pas entretenu ce parc faute de logistique suffisante et a construit. Il signale ensuite que cette plage est utilisée très largement – comme l’a démontré l’expérience de l’été dernier – et il mentionne qu’il s’agit d’un service à la population. Il pense qu’il serait donc de bon aloi que la Ville de Genève s’occupe de cette plage.

M. Lebedinsky répond que les coûts d’une délégation de l’entretien à des entreprises tierces est en cours d’évaluation pour la plage, notamment pour la collecte des déchets. Il signale alors que les entreprises mandatées par le Canton cette année ont dû s’adapter aux besoins spécifiques des lieux en fonction de la situation, en renforçant par exemple le passage le matin pour la collecte des déchets. Il ajoute qu’au-delà des coûts, au vu de la taille du site et des grandes fréquentations, il faudra tenir compte de la flexibilité, de la capacité d’intervention rapide et des compétences particulières pour assurer la bonne tenue du lieu. Les services de la Ville pourraient être plus à même de répondre à cette demande. Il indique ainsi que c’est le LOM qui a dû intervenir rapidement à une occasion cet été pour retirer du verre sur la plage de galets.

Un commissaire demande si l’enveloppe de 700 000 francs va évoluer.

M. Lebedinsky répond que l’enveloppe est de 920 000 francs. Il signale encore que certains aménagements, comme des vestiaires, ne sont pas encore arrêtés par le Canton, raison pour laquelle le budget est encore en cours d’évaluation.

Le président demande quelle est la chronologie de ce projet.

M. Pagani rappelle que c’est M. Robert Cramer qui a eu l’idée de créer cette plage. Il ajoute qu’une initiative municipale avait été lancée en parallèle à ce projet afin de protéger les rives du lac, suivi de plusieurs recours. Il mentionne que le projet qui a ensuite été accepté a été le fruit d’une négociation avec le WWF. Il précise alors que le Conseil d’Etat a stipulé dès le départ, dans son PL proposé il y a dix ans, que le Canton remettrait l’ensemble à la Ville de Genève. Il déclare que ce n’est donc pas le Conseil administratif qui a sollicité le Conseil d’Etat dans ce dossier.

Un commissaire se demande quel est le sens du mot «cadeau». Il observe que la plage, le port et l’ensemble de la parcelle entreront dans le domaine public cantonal. Il observe également que l’exploitation du restaurant restera entre les mains du Canton et il déclare avoir de la peine à admettre que la Ville puisse consacrer près d’un million par année sans contrepartie. Il évoque alors les démêlés de la Ville avec le Canton dans de multiples dossiers.

M. Pagani rappelle à cet égard que le Canton va retrancher 90 millions dans les communes, au travers de son opération de report de charges.

Un commissaire déclare encore que nombre de personnes qui fréquenteront la plage ne viendront pas de la Ville et il se demande pourquoi le Canton se déleste de cette charge. Il se demande en outre pourquoi l'ACG ne participe pas à cette charge. Il demande alors quels sont les arguments du Conseil administratif pour défendre ce projet.

M. Pagani répète que le PL d'origine indiquait bien que la plage serait donnée à la Ville, et il mentionne que, lors des négociations avec le Conseil d'Etat, il a demandé à récupérer le restaurant, ce qui lui a été refusé. Il ajoute ne pas être capable d'expliquer comment la proposition de propriété originelle a été révisée.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti intervient et déclare que ce terrain a été gagné sur l'eau, eau qui relève communément du Canton. Elle ajoute que le statut de cette plage était donc compliqué et elle mentionne que la solution de la servitude était une alternative semblant acceptable.

Un commissaire remarque que le Canton conserve les lieux, et il se demande ce que rapporteront les locations aux pêcheurs, les places d'amarrage ou ce restaurant.

M. Pagani répond que c'est la Ville qui s'occupera du nettoyage des toilettes, par exemple, alors que le remplacement de ces installations une fois dégradées relèvera du Canton.

Un commissaire déclare avoir bien compris que le Canton n'a pas la logistique pour s'occuper de cette plage, mais il se demande pourquoi le Canton ne verse pas une participation pour l'entretien de cette plage. Il observe qu'il en va de même avec les communes qui pourraient également intervenir.

M. Pagani répète que le Conseil administratif est d'avis qu'il faut accepter ce cadeau.

Un commissaire déclare que la proposition qui est présentée semble très boiteuse. Il remarque qu'il est regrettable que la vision sur l'ensemble du projet n'intervienne qu'à la fin. Cela étant, il rappelle que les gens se moquent de savoir si c'est la Ville ou le Canton qui s'occupe de l'entretien. Il évoque encore le Grand Théâtre en observant que le Canton participe aux frais.

M. Pagani intervient et déclare que le Canton a promis de verser 3 millions, ce qu'il n'a pas fait, entraînant une situation très difficile pour le Grand Théâtre. Il répète qu'il est nécessaire d'assurer les intérêts de la population.

Un commissaire remarque que M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti a bien indiqué le statut juridique du site et il se demande si le SEVE pourrait intervenir pour l'entretien de la plage pour le compte du Canton, contre rétribution.

M. Pagani répond que la Ville peut prendre en charge cette plage si elle en est le propriétaire. Il ajoute que cette plage est une nécessité pour la population, alors que les étés deviennent de plus en plus chauds.

Un commissaire demande quel serait l'avantage d'être propriétaire des lieux.

M. Pagani répond que la Ville pourrait dès lors engranger quelques rentrées.

Un commissaire observe que le Canton veut se débarrasser de Genève-Plage en donnant le site à Coligny, et il ne comprend pas pour quelle raison le Canton souhaite conserver cette nouvelle plage. Il pense par ailleurs que le restaurant sera une machine à cash, compte tenu de sa situation exceptionnelle.

M. Pagani pense qu'il pourrait être intéressant pour la commission d'auditionner le Conseil d'Etat.

Le président pense que ce dernier aura le même discours que M. Pagani.

M. Pagani répète que le Conseil administratif a fait ce qu'il a pu avec ses interlocuteurs.

Un commissaire déclare être déçu des explications du magistrat. Il aimerait en savoir un peu plus sur les conditions se rapportant aux responsabilités sur le domaine lacustre. Il ajoute n'avoir rien entendu sur les possibilités pour la Ville de conserver les surfaces en dur et les installations. Il pense dès lors que la commission n'a pas d'autre possibilité que d'auditionner le Conseil d'Etat compte tenu des contingences techniques pour lesquelles aucune clarification n'est proposée.

M. Lebedinsky signale que la Ville n'a pas reçu les contrats passés entre le Canton et l'exploitant. Mais il mentionne que ce dernier doit faire des investissements très lourds et il remarque que les revenus pour le Canton seront vraisemblablement modestes, du moins au début. Il ajoute que le Canton fait la différence entre le port et la plage et il remarque que le restaurant est considéré comme situé dans le port, dont la gestion et l'exploitation sont de la compétence du Canton. Il mentionne encore que le Canton a moins l'habitude de gérer des espaces publics hautement fréquentés, contrairement à la Ville.

M. Pagani ajoute ne pas avoir mal défendu ce projet. Il rappelle que le Canton a investi 66 millions dans ce projet et il mentionne qu'il est difficile de refuser pareil cadeau. Il remarque encore que ce ne serait pas de bonne politique de refuser ce projet au vu des besoins de la population en été. Il pense en outre que cette demande va en s'accroissant.

Une commissaire déclare s'étonner également de la perception du Conseil administratif dans ce dossier. Elle remarque que le Grand Théâtre risque d'être en

déficit prochainement et elle mentionne qu'il est effrayant de constater les conséquences de l'inaction du Canton. Elle se demande quel serait le coût de la reprise complète de la plage.

M. Pagani répond qu'elle est offerte.

M. Lebedinsky remarque qu'il faudrait prendre en compte le coût du renouvellement des infrastructures en plus du coût de l'entretien.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti ajoute que si la Ville devait acheter ce terrain, à 60 francs le mètre carré en zone de verdure, le coût serait d'un peu plus d'un million. Elle précise que ce n'est pas un montant important au regard des investissements qui ont été consacrés. Mais elle mentionne que ce sont les coûts de renouvellement qu'il faudrait évaluer et qui sont du ressort du Canton dans le projet.

Une commissaire remarque que M. Pagani a indiqué que le Canton pourrait céder le terrain.

M. Pagani répond qu'un million, ce n'est pas la mer à boire.

Une commissaire demande s'il y a des expériences de partage similaire qui fonctionnent bien.

M. Robert répond que le parc des Franchises est un exemple de partenariat.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti ajoute qu'il y a également le parc des Chaumettes.

Une commissaire se demande si les démarches de renouvellement du matériel ne risquent pas d'être compliquées.

M. Lebedinsky répond que ces aspects pratiques sont en cours de discussion. Il observe que certaines installations ont une durée de vie déterminée, mais il remarque que les dégradations causées par les incivilités sont plus compliquées à anticiper.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti observe que l'investissement du parc des Chaumettes avait été assuré par la Ville.

Une commissaire demande ensuite quel serait le coût d'un refus de ce projet. Elle se demande par ailleurs si le Canton pourrait imaginer privatiser cette plage.

M. Pagani répond que c'est déjà le cas à Genève-Plage. Il ajoute que le Canton serait maître chez lui.

Un commissaire déclare qu'il est question d'un coût de 92 millions au bout de dix ans, et il ne pense pas qu'il s'agisse d'un cadeau. Il ajoute que la Ville ne gagne rien dans cette affaire. Il observe que si la Ville continue à accepter ce genre de proposition, c'est en fin de compte un très mauvais signal envoyé au Grand

Conseil qui sera encouragé à poursuivre ces pratiques. Il ne croit pas qu'il soit possible de travailler de cette manière entre collectivités publiques. Il demande à nouveau pourquoi l'ACG ne pourrait pas participer aux frais. Il pense donc qu'il faudrait une contrepartie immobilière, financière ou une participation de l'ACG pour que ce projet puisse être pris en compte. Il doute en outre qu'il soit possible de dire que le Conseil municipal refuse l'entretien de cette plage et il pense qu'il s'agit bien plutôt de la conception des relations entre collectivités publiques dont il est question ici. Il se demande quel est le plan B du Conseil administratif.

M. Pagani évoque le FIDU, fonds de solidarité dédié aux communes, et il remarque avoir présenté un projet de rénovation de quatre classes. Et il déclare avoir dû se battre pour faire passer ce projet. Il répète que la Ville n'est pas certaine de la pérennité du financement des communes au Grand Théâtre. Il signale par ailleurs que les rentrées fiscales du Canton ont baissé drastiquement, et il répète que cette plage est une nécessité pour la population. Il rappelle que les gens se posent pour le moment sur les rochers. Il répète qu'il est nécessaire de lâcher un peu de lest dans le rapport de force avec le Canton. Il termine en déclarant que le Conseil administratif n'a pas de plan B.

M. Lebedinsky observe que la Ville a refusé lors des négociations de prendre à sa charge le renouvellement des aménagements et du mobilier urbain.

Un commissaire demande combien de places d'amarrage seront louées par le Canton.

M. Lebedinsky répond qu'il y aura 226 places, ainsi que 245 places pour les dériveurs.

Un commissaire déclare qu'une place à la Nautique vaut 1000 francs par année, et il mentionne que la location de ces places d'amarrage rapportera tout de même passablement d'argent. Il se demande encore quelle est la superficie du restaurant.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti précise qu'il y aura 300 places d'amarrage.

M. Pagani mentionne que le Canton ne va pas faire fortune dans cette affaire. Il ajoute qu'il aura une petite compensation pour son investissement.

Un commissaire comprend que c'est la Ville qui s'occupera aussi des travaux lourds, comme le renouvellement des installations et les réparations importantes, puis refacturera ces prestations au Canton.

M. Lebedinsky répond que la démarche pratique est en cours de réflexion.

Un commissaire observe que c'est systématiquement la Ville qui interviendra en cas d'urgence sur ce type de travaux.

M. Lebedinsky répond qu'un certain nombre de choses peuvent être planifiées.

Une commissaire demande à combien se monte l'entretien lourd, donc à charge du Canton, de cette plage.

M. Pagani pense qu'il faut compter, selon lui, 1 à 2% de l'investissement initial par année.

M. Lebedinsky signale que le Canton s'occupera encore de la roselière.

Une commissaire évoque alors la motion M-1338 et remarque que le débat actuel porte finalement sur ce même sujet.

M. Pagani acquiesce.

Une commissaire observe qu'il n'y a pas de partage de charges en fin de compte.

M. Pagani répond que le partage est opéré entre l'entretien quotidien et l'entretien lourd. Il signale ensuite que la Ville se bat avec le Canton à propos des 1,8 million dédiés aux sans-abri abrités par la Ville, et il répète qu'il est nécessaire de veiller aux intérêts de la population.

M. Lebedinsky rappelle que la Ville a accepté de reprendre la gestion de la plage seulement une fois que tous les travaux, y compris l'installation des infrastructures et du mobilier urbain (par exemple édicules sanitaires) seront complètement terminés. C'est pourquoi la plage est cette année sous la gestion du Canton.

M. Pagani acquiesce.

Un commissaire pense que les choses se prévoient trop tardivement. Il se demande ensuite ce qu'il faudrait penser de l'idée d'un droit de superficie pour cette plage, en lieu et place d'une servitude, l'objectif étant de simplifier la gestion de la Ville.

M. Pagani répond défendre ce projet. Il ajoute qu'un éventuel plan B doit être envisagé par le Canton et non par la Ville.

M<sup>me</sup> Fauconnet Falotti remarque qu'un droit de superficie serait une autre manière de faire le montage et elle remarque que la Ville récupérerait dès lors les coûts de l'entretien lourd. Elle ajoute qu'à raison de 1 à 2% il est question de 600 000 francs par année.

M. Lebedinsky rappelle que la plage et ses aménagements sont ouverts toute l'année, 24 h/24 7 jours/7, et sont au bord de l'eau et sujet à la bise. Il pense que l'on peut s'attendre à ce qu'il y ait des travaux de rénovation plus ou moins fréquents.

Une commissaire demande quelle est la situation dans les autres communes.

M. Pagani répond que la commune de Corsier voulait reprendre la gestion du port et il mentionne qu'un groupe de travail a été constitué. Il ajoute qu'au final les coûts se sont avérés extrêmement importants et il remarque que le projet a finalement échoué pour cette raison.

Une commissaire demande comment négocier au sein du Grand Conseil un projet contre l'autre alors que chaque projet est débattu pour lui-même.

M. Pagani l'ignore.

Une commissaire remarque que les gens viennent de l'ensemble du Canton pour fréquenter cette plage.

M. Pagani répond que la moitié de cette population vient de la Ville de Genève, notamment de la Jonction ou des Eaux-Vives. Il répète que cette plage correspond à un besoin des communiens.

Une commissaire demande ce qu'il en sera de la suite.

M. Pagani répond qu'il y a un projet le long du quai Wilson.

Un commissaire déclare que lorsqu'il offre un cadeau, il ne le fait pas payer. Il ajoute que cette plage est belle et les infrastructures magnifiques. Il mentionne qu'il serait possible de soutenir ce projet sans ces bisbilles entre la Ville et le Canton. Il se demande alors quels sont les trois arguments à avancer pour défendre ce projet en séance plénière.

M. Pagani propose de supprimer le mot «cadeau» du procès-verbal. Il rappelle qu'il y a douze ans le dossier des bancs de glace de M. Ferazzino s'embourbait. Il ajoute que depuis lors un nettoyage incroyable a été opéré, permettant à la population d'accéder à l'eau. Il signale alors qu'il est important de permettre aux gens de se rafraîchir avec la dégradation du climat. Il remarque que la possibilité de se poser gratuitement au bord de l'eau est intéressante.

Un commissaire demande quels sont les arguments à l'égard du partage des frais entre la Ville et le Canton.

M. Pagani répond que c'est de la petite cuisine. Il pense que ce projet est acceptable en comparaison avec d'autres projets.

Un commissaire demande si la commission peut disposer des PL.

M. Pagani acquiesce.

Le président remarque qu'il a été proposé d'auditionner les autorités cantonales. Il pense, à titre personnel, que cette audition n'apportera rien.

Une commissaire déclare qu'elle aimerait entendre le Canton dans ce dossier.

Un commissaire mentionne ne pas avoir compris le plan B et il pense qu'il faut entendre le Canton.

Un commissaire déclare qu'il faut poser clairement la question au Canton sur la pertinence de ce choix et les possibilités alternatives.

Une commissaire remarque qu'il est intéressant d'entendre le Canton compte tenu de la responsabilité de ce dernier sur l'eau.

Un commissaire déclare être en faveur de cette audition afin de pouvoir vérifier les attentes du Canton.

Un commissaire aimerait savoir à combien se montera le gros entretien.

Une commissaire partage cet avis.

Le président prend note de la volonté des commissaires.

### **Séance du 19 novembre 2019**

*Audition de M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat et conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, M<sup>me</sup> Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe, M. Alexandre Wisard, directeur du Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche et de M. Franck Pidoux, responsable du secteur renaturation*

Le président rappelle la problématique en mentionnant que ce projet a suscité diverses réactions de la part des commissaires.

M. Hodgers remarque que la question que se pose la commission relève de l'exploitation par la Ville d'une plage qui appartient au Canton. Il mentionne que c'est en effet le cas. Il observe alors que tout est possible mais il pense qu'il ne faudrait pas créer de cas particulier avec cette plage. Il rappelle qu'il existe d'autres exemples similaires ou des exemples inverses, et il mentionne que la question de la domanialité est déconnectée des politiques publiques. Il précise que c'est le cas des écoles, par exemple. Il observe que la vraie question qui se pose revient à se demander qui porte telle ou telle politique publique. Or, il rappelle que la Ville de Genève s'occupe déjà de Baby-Plage ainsi que de l'espace public. Il mentionne que c'est la raison pour laquelle il a poussé le Conseil d'Etat sur le scénario retenu. Il remarque que si cette solution ne devait pas être adoptée, la Ville s'occuperait en fin de compte de Baby-Plage alors que le Canton s'occuperait de la plage des Eaux-Vives, ce qui n'aurait guère de sens. Et il remarque que si le Canton devait reprendre ces plages, il s'occuperait dès lors des plages de

toutes les communes riveraines du lac et il mentionne qu'une négociation serait dès lors menée au sein de l'ACG. Cela étant, il ne croit pas que ce soit une bonne solution et il répète que la Ville de Genève réalise de plus beaux parcs que le Canton. Il indique que l'accord porte donc sur l'investissement que le Canton a fait pour la création de cette plage, libérant de facto de l'espace sur le territoire de la Ville de Genève. Il précise que c'est cette dernière qui, en échange, s'occuperait de l'entretien. Il observe qu'il serait également possible d'imaginer un rachat de la plage par la Ville de Genève, à hauteur de l'investissement consenti, soit 62 millions.

Il mentionne que mettre en place une formule particulière pour cette plage ne serait guère une solution très appréciée par le Conseil d'Etat. Cela étant, il déclare être ouvert au débat. Il ajoute que si la Ville refuse de gérer cette plage, le Canton interprétera cette décision comme un choix de cantonalisation de toutes les plages et dès lors des droits d'accès.

Un commissaire déclare que M. Pagani considère que cette plage est un cadeau de la part du Canton, mais il remarque que l'entretien a été devisé à près d'un million par année. Il se demande dès lors si le Canton ne devrait pas également donner les loyers de la buvette, des pêcheurs et des places d'amarrage. Il observe par ailleurs que c'est la police municipale qui s'occupera de l'ordre sur cette plage.

M. Hodgers répond que le Canton ne donne pas la plage puisque celle-ci continuera à appartenir au Canton. Il ajoute que la capitainerie est cantonale pour le moment, mais il est prêt à discuter avec l'ACG si les communes souhaitent reprendre la gestion des places d'amarrage. Il signale par ailleurs que le restaurant se trouve sur le domaine du Canton, raison pour laquelle ces recettes seront versées au Canton. Cependant il remarque qu'il n'est pas question d'argent dans cette problématique, mais bien de principes. Il déclare encore que l'équilibre qui est proposé ne sort pas de nulle part et constitue une pratique classique. Il répète que la seconde option serait le rachat de la plage par la Ville de Genève.

Un commissaire rappelle que la Ville de Genève a mis 90 millions pour restaurer les Minoteries sans perspective aucune de rentrées financières.

Un commissaire demande quels sont les coûts pour le Canton, tant actuels que futurs.

M. Hodgers répond que le coût d'entretien se monte actuellement à 450 000 francs par année.

Un commissaire demande s'il y a eu des coûts exceptionnels.

M. Pidoux répond que quatre arbres sont morts suite à des intempéries.

M. Hodgers signale que les frais structurels seront toujours à la charge du Canton.

Un commissaire demande si un cahier des charges a été imposé au restaurant.

M. Wisard acquiesce en mentionnant que le Canton voulait que ce restaurant reste dans l'esprit de la plage, populaire et accessible. Il mentionne que le prix des plats du jour a ainsi été fixé.

Un commissaire demande si le projet de U cyclable sera poursuivi malgré la plage.

M. Hodgers acquiesce.

M. Wisard ajoute que ce dossier est coordonné par le Canton et la Ville de Genève. Il répète que le U cyclable est incorporé dans toute la réflexion portant sur le réaménagement de la rade et il observe que l'un des éléments structurants est bien la passerelle piétonne qui a été envisagée.

Une commissaire déclare que M. Pagani a mentionné à plusieurs reprises que le Canton faisait un cadeau à la Ville de Genève. Elle se demande dès lors comment se déroulent les négociations entre la Ville et le Canton et comment ont été évoqués les coûts et les bénéfices.

M. Hodgers répond que les prestations publiques ne doivent pas toujours être évaluées sous l'angle monétaire. Il mentionne que le retour consiste à offrir un espace de qualité à la population. Il rappelle que la demande d'accès au lac est très forte en Ville de Genève et il mentionne que c'est pour cette raison que le Canton était jadis entré en matière. Il rappelle que le Conseil d'Etat a défendu ce projet de 62 millions devant les députés et a remporté l'unanimité du parlement.

Il signale alors que cette problématique sera à nouveau soulevée dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) avec la création des écoles et des espaces publics.

Une commissaire se demande, dès lors qu'il ne faut pas tout monétariser, pourquoi ne pas tout offrir à la Ville dans le cadre de ce projet de plage.

M. Hodgers répond que c'est la négociation d'origine et il mentionne que ce type de posture ne fera qu'exacerber les sensibilités des députés. Il aimerait par ailleurs sentir une commune qui se réjouit de pouvoir offrir un espace public à sa population. Il pense qu'il faut donc avoir une vision politique.

M. Wisard rappelle que le projet a été annoncé en 2008 et il remarque que tout le monde oublie que ce projet permet de libérer de l'espace sur les quais. Il mentionne que le projet était donc de créer une plage mais également de désencombrer les quais. Il remarque que l'investissement du Canton s'était monté en

réalité à 67 millions, plus les 50 millions d'investissement au Vengeron, nécessaires pour déplacer les entreprises navales. Il ajoute que ce sont donc plus de 100 millions dont il est question. Il pense que c'est une opportunité unique pour la Ville de Genève.

Le président déclare avoir voté ce projet lorsqu'il était député mais il remarque qu'il n'était alors pas question de confier à la Ville de Genève l'entretien de la plage. Il se demande dès lors comment cette idée s'est développée.

M. Wisard répond que lorsque le crédit de réalisation a été voté en 2009, le Conseil d'Etat a laissé la porte ouverte sur la formule à développer. Il ajoute, cela étant, qu'il n'a jamais été question d'argent puisque ces terrains ne valent rien dans la mesure où ils sont inconstructibles. Il remarque que le Conseil d'Etat a décidé in fine que le Canton resterait propriétaire de cette plage. Il ajoute que le Conseil administratif n'a jamais eu de velléité de devenir propriétaire de cette plage au cours de ces dernières années.

Un commissaire déclare qu'il est regrettable que l'argumentaire qui a été présenté à la commission n'ait pas été complet. Il pense que c'est en fin de compte la question de la répartition des charges qui se pose et il se demande si dépenser près d'un million par année pour l'entretien de cette plage est équitable. Il rappelle à cet égard le dossier de la Nouvelle Comédie. Il se demande encore quelles sont les ressources que le Canton pourra retirer du port et du restaurant.

M. Wisard répond que c'est 5% du chiffre d'affaire que le restaurant devra rétrocéder au Canton, soit 50 000 francs si le chiffre d'affaire se monte à un million. Il ajoute que les bâtiments des cinq pêcheurs professionnels génèrent 1000 francs de loyer par année. Il répète que le Canton ne gagne pas d'argent dans cette affaire, ce d'autant plus que déplacer les pêcheurs coûte 500 000 francs par cabanon. Il précise que cette dépense est nécessaire pour mettre leurs activités aux normes actuelles. Il mentionne que ces pêcheurs sont des petits paysans du lac qu'il faut préserver. Quant aux places d'amarrage, il rappelle qu'il était question de les déplacer pour libérer de la place pour les nageurs et il mentionne qu'elles resteront à 800 francs.

M. Hodgers répète qu'il est fondamental d'offrir des accès à l'eau et il mentionne que ces investissements sont financés par les impôts. Il observe encore que créer plus d'espaces publics entraîne inévitablement une hausse des coûts tant pour les uns que pour les autres. Il mentionne que c'est une affaire qui est correcte.

Une commissaire remarque que le renouvellement des infrastructures sera payé par le Canton et elle observe que cela implique donc une collaboration entre la Ville et le Canton.

M. Pidoux répond que les services travaillent très bien les uns avec les autres. Il ajoute que c'est le Canton qui sera responsable des travaux d'importance, et il mentionne que si les capacités ne sont pas suffisantes, il sera nécessaire de construire un nouvel édicule. Cela étant, il observe que les estimations des besoins sont justes, expérience faite. Il rappelle qu'il y a 23 toilettes dans le périmètre.

M<sup>me</sup> Salibian Kolly déclare qu'une convention de limite de prestations est en cours de négociation entre le Canton et la Ville de Genève afin de clarifier toutes les situations.

Une commissaire demande quand sera décidé le déménagement des entreprises.

M. Wisard répond que la décision a été prise mais il remarque qu'il n'y a pas encore eu de décision à propos des travaux à mener. Il rappelle en effet que le Vengeron est une non-zone de remblayage. Il précise que l'enquête publique est en cours, que les communes doivent donner leur préavis et que le projet doit être voté par le Grand Conseil.

M<sup>me</sup> Salibian Kolly précise que le but est de parvenir au début de l'été avec la demande.

Une commissaire déclare que le projet est formidable. Elle se demande qui s'occupera de l'entretien de la jetée qui mène au restaurant. Elle se demande si le restaurateur aura une partie de ce terrain à charge.

M. Wisard déclare que tout ce qui est terrestre sera entretenu par la Ville, alors que tout ce qui est sur pilotis relèvera du Canton.

M. Pidoux ajoute que le restaurant devra s'occuper de sa promenade de 700 m<sup>2</sup>.

M. Wisard ajoute que la zone nature relèvera de l'entretien du Canton.

M. Pidoux mentionne encore que la promenade du restaurant sera publique.

M. Wisard ajoute que le restaurant proposera des plats du jour à 19 francs et des produits régionaux. Il précise encore que la carte a été travaillée en collaboration avec les Bains des Pâquis. Il signale également que le gérant des Bains des Pâquis et de ce restaurant sont déjà en train de s'organiser pour monter des événements communs.

Une commissaire demande s'il existe d'autres exemples de partenariats Canton-Ville similaires à cette plage quant au partage des frais et des tâches.

M. Pidoux répond qu'il y a des aménagements créés par le Canton dans d'autres communes, lesquelles prennent ensuite en charge les entretiens après une année de transition.

M. Wisard mentionne que l'objectif est l'homme et non l'argent.

Une commissaire demande qui s'occupera des toilettes.

M. Wisard répond que ce sera le restaurateur.

Une commissaire signale l'exemple du Grand Théâtre, qui sert à la population de tout le canton, voire plus loin, et qui est majoritairement financé par la Ville; elle souhaite savoir si ce serait le cas ici aussi: elle demande quels sont les chiffres en termes de fréquentation de cette plage, et qui ont été ses principaux utilisateurs pendant ce premier été passé.

M. Wisard répond qu'il y a eu des journées avec 3500 personnes venant de partout durant l'été passé. Il signale toutefois avoir vu des habitants venant des Eaux-Vives le soir pour se baigner. Il remarque qu'il y a eu un contrôle social important, ce qui a permis de garder le terrain propre, et il constate donc que le quartier s'est approprié les lieux. Il précise que cette plage pourrait accueillir jusqu'à 8000 personnes par jour.

Un commissaire demande ce qu'il en est du parking.

M. Wisard répond qu'il y a un parking à Genève-Plage.

Une commissaire demande s'il est possible de planter des parasols.

M. Wisard répond qu'il est possible d'en planter dans la grève mais pas dans la pelouse. Il ajoute en revanche que des arbres seront encore plantés.

M. Pidoux mentionne qu'il n'était pas prévu de planter d'arbres avant 2022 en raison des tassements et il mentionne que le Canton a donc pris le risque de planter.

Un commissaire remarque que ce projet est mené progressivement, ce qui peut être déstabilisateur. Il signale ensuite qu'il y a en fin de compte deux entités qui interviendront et qui ne seront pas indépendantes et il se demande si n'avoir qu'un seul interlocuteur ne serait pas préférable.

M. Wisard déclare que la décision de servitude provient du Conseil administratif. Cela étant, il mentionne que les relations entre le Canton et la Ville de Genève sont bonnes et il pense que les interventions pourront être rapides. Il remarque que l'organisation qui a été réfléchie se veut simple.

Un commissaire observe que les relations relèvent surtout des individus.

M. Wisard acquiesce et mentionne que la convention permettra de clarifier la situation.

Un commissaire demande si la commission peut obtenir cette convention.

M. Wisard acquiesce.

Une commissaire évoque la question de l'accessibilité à l'eau pour les personnes handicapées et elle demande si la rampe d'accès et les appareils idoines seront financés par le Canton.

M. Wisard acquiesce.

M. Pidoux déclare que le Canton va acheter des chaises permettant d'aller dans l'eau et il mentionne que le système envisagé est de placer ces chaises dans des caisses sous code. Cela étant, il déclare que cet aspect est complexe et peut encore évoluer.

M. Wisard ajoute que l'ensemble de la plage, à l'exception des parties en gravier, est compatible avec les personnes handicapées.

Une commissaire remarque qu'il ne sera pas possible de planter plus d'arbres, car la commission des monuments, de la nature et des sites fait respecter des vues depuis le parc des Eaux-Vives.

M. Wisard répond qu'il est possible de planter des arbres de part et d'autre de l'angle de vue.

Une commissaire demande si les systèmes électriques de mise à l'eau pour les chaises seront pérennes.

M. Pidoux répond qu'il n'y aura pas de système électrique installé.

Une commissaire demande ce qui se passera si la Ville ne vote pas ce crédit d'entretien.

M. Wisard répond qu'il sera nécessaire de trouver des solutions.

Une commissaire demande combien de WC il y aura.

M. Wisard répond qu'il y a 20 toilettes dans les deux édicules plus trois au restaurant.

Une commissaire demande s'il y aura des douches.

M. Wisard répond qu'il y a des douches sur la plage.

Une commissaire déclare que des rats se seraient répandus dans la ville lorsque les enrochements ont été retirés. Elle se demande ce qu'il faut faire.

M. Wisard acquiesce et remarque que la capitainerie dépense 25 000 francs par année pour créer des pièges, la Ville dépensant autant d'argent pour cela. Il ajoute que ces mesures ne permettent pas de diminuer cette population mais de la contenir. Il rappelle que les rats peuvent transmettre une maladie assez rare, la leptospirose.

Une commissaire remarque que le projet Genilem a entraîné un remblayage de pierres sur une plage, ce qui est regrettable.

M. Wisard répond que c'est une mesure de compensation.

Un commissaire remarque que ce projet devrait se continuer à Cologny et il demande ce qu'il en est.

M. Wisard répond que deux étapes ont effectivement été menées à Cologny en 2018 et en 2019. Il ajoute qu'une troisième étape vient de s'ouvrir pour la création d'une roselière, la commune de Cologny créant, quant à elle, un ponton circulaire pour deux millions de francs. Il signale que c'est la commune de Cologny qui paye l'aménagement.

Une commissaire demande si une évaluation est prévue à l'égard des risques et de l'absence de surveillance.

M. Wisard répond que la plage est en pente douce, de 5%. Il ajoute qu'elle a été conçue pour que la sécurité soit maximum.

M. Pidoux ajoute que c'est le même fonctionnement que Baby-Plage.

M. Wisard ajoute que les gens se baignent sous leur propre responsabilité. Il observe qu'un bilan est prévu avec le Service d'incendie et de secours, la police cantonale et la police municipale.

Le président remarque que les commissaires souhaitent se prononcer tant sur la proposition que sur la motion en début d'année prochaine.

Une commissaire demande s'il n'y a pas de délai pour la proposition.

Le président répond qu'il se renseignera.

## **Séance du 10 décembre 2019**

### *Discussion et prises de position*

Le président rappelle que la commission a entendu M. Hodgers qui s'est exprimé de manière magistrale. Il ouvre alors la discussion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remercie M. Hodgers d'avoir éclairé la commission sur le terme de «cadeau», et il mentionne qu'il est évident que la Ville de Genève est mieux équipée que le Canton pour s'occuper de l'entretien de cette plage. Cela étant, il pense qu'il existe d'autres solutions en observant que le Canton pourrait participer à ces frais d'entretien. Il rappelle encore que les communes avoisinantes qui s'occupent de leur plage respective n'ont pas la même population ni les mêmes budgets que la Ville de Genève. Il se

demande également comment la police cantonale fera pour intervenir dans cet espace.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe soutient cette proposition suite aux explications qui ont été données. Il mentionne qu'il a été possible de comprendre les enjeux et il remarque qu'il est normal que la Ville assume l'entretien de cette infrastructure.

Une commissaire socialiste déclare avoir également été convaincue par les explications, et elle rappelle que le Canton participera à l'entretien lourd de cette plage. Elle ajoute qu'elle votera cette proposition.

Une commissaire socialiste déclare avoir été convaincue par les explications de M. Wisard. Elle rappelle que le Canton qui a investi dans cette infrastructure ne va enregistrer que des rentrées au cours de ces prochaines années alors qu'il ne s'agira que de charges pour la Ville. Elle observe encore qu'il manque des éléments inhérents au fermage de l'établissement, et elle pense que le Canton aurait pu communiquer tout ce qui a été négocié avec l'exploitant. Cela étant, elle remarque que la Ville est mieux équipée pour s'occuper de cette plage.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare que l'audition l'a convaincue de la cohérence de ce projet qui fait sens également à l'égard de Baby-Plage. Elle mentionne qu'elle se posait également des questions quant au restaurant, mais elle a compris que ce dernier ne devait pas forcément faire de profit et rester populaire. Elle remarque encore que ce projet nécessite par ailleurs une collaboration très étroite et elle se demande s'il ne faudrait pas ajouter une recommandation demandant au Conseil administratif de négocier une participation du Canton. Elle proposerait ainsi: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales.»

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare que le Parti libéral-radical soutient cette proposition après l'audition du président du Conseil d'Etat. Il pense, quant à la sécurité, que la police cantonale pourra agir sur cette plage. Cela étant, il remarque que la Ville a été engagée dans ce projet avant même que le Conseil municipal n'ait voté, ce qui est gênant. Il ne croit pas en outre que ce projet doive être pris en otage par rapport à d'autres tensions entre la Ville et le Canton.

Le président déclare avoir revu sa position après l'audition de M. Hodgson en observant toutefois que cette plage est une installation d'ordre cantonal. Il évoque alors la Nouvelle Comédie pour laquelle le Canton n'avait pas les moyens de ses ambitions et il pense qu'il en a été de même pour cette plage. Il pense en conséquence que le Conseil d'Etat s'est dit que la Ville pourrait assumer l'entretien de cette plage et il remarque que c'est un point qui pourrait être renégocié dans

le cadre du projet de désenchevêtrement des tâches. Cela étant, il déclare qu'il s'abstiendra dans l'attente de la position de son groupe.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose alors la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales à moyen terme ainsi que la rétrocession de la gestion et de la charge du restaurant.»

Une commissaire socialiste pense qu'évoquer le restaurant est compliqué, ce d'autant plus que cet établissement est sur pilotis et nécessitera également un entretien lourd.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche propose de supprimer «à moyen terme». Elle se demande, cela étant, si le Conseil administratif parviendra à mener une négociation pareille.

Le président passe au vote de la recommandation de la commissaire du groupe Ensemble à gauche: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales». Cette recommandation est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 UDC, 2 MCG).

Le président passe alors au vote de la proposition PR-1363 assortie de la recommandation qui est acceptée par 10 oui (3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EàG) et 4 abstentions (1 EàG, 1 UDC, 2 MCG).

#### *PROJET DE RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de solliciter une participation financière de la part des autorités cantonales.

*Annexe citée:* voir proposition PR-1363 (de qualité supérieure sur le site internet)